

Légende du plan des servitudes

Servitudes des monuments historiques ★ Monument historique ■ Servitude de protection des monuments historiques (rayon des 500 mètres)	Servitudes électriques (ENERCAL) — Ligne électrique HT — Ligne électrique MT Servitudes militaires (FANC) ● Station radioélectrique — Servitude radioélectrique Servitudes pour la protection de la ressource en eau (CDE, DAVAR) ● Captage d'eau ■ Grand Tuyau - Aqueduc ■ Périètre de protection immédiate des eaux ■ Périètre de protection rapprochée des eaux ■ Périètre de protection éloignée des eaux	Réglementation minière (DIMENC) ▲ Carrière ■ Concession minière Aires de protection de l'environnement (3DT) ■ Parc provincial ■ Réserve naturelle ■ Site pittoresque de la forêt sèche de Païta Emprise réservée (DITTT) — Travaux sur la R.T.1 au niveau de la rivière de la Tontouta (ouvrage d'art, nouvelle chaussée et carrefour) Divers □ Limites Païta □ Plan parcellaire
--	---	--



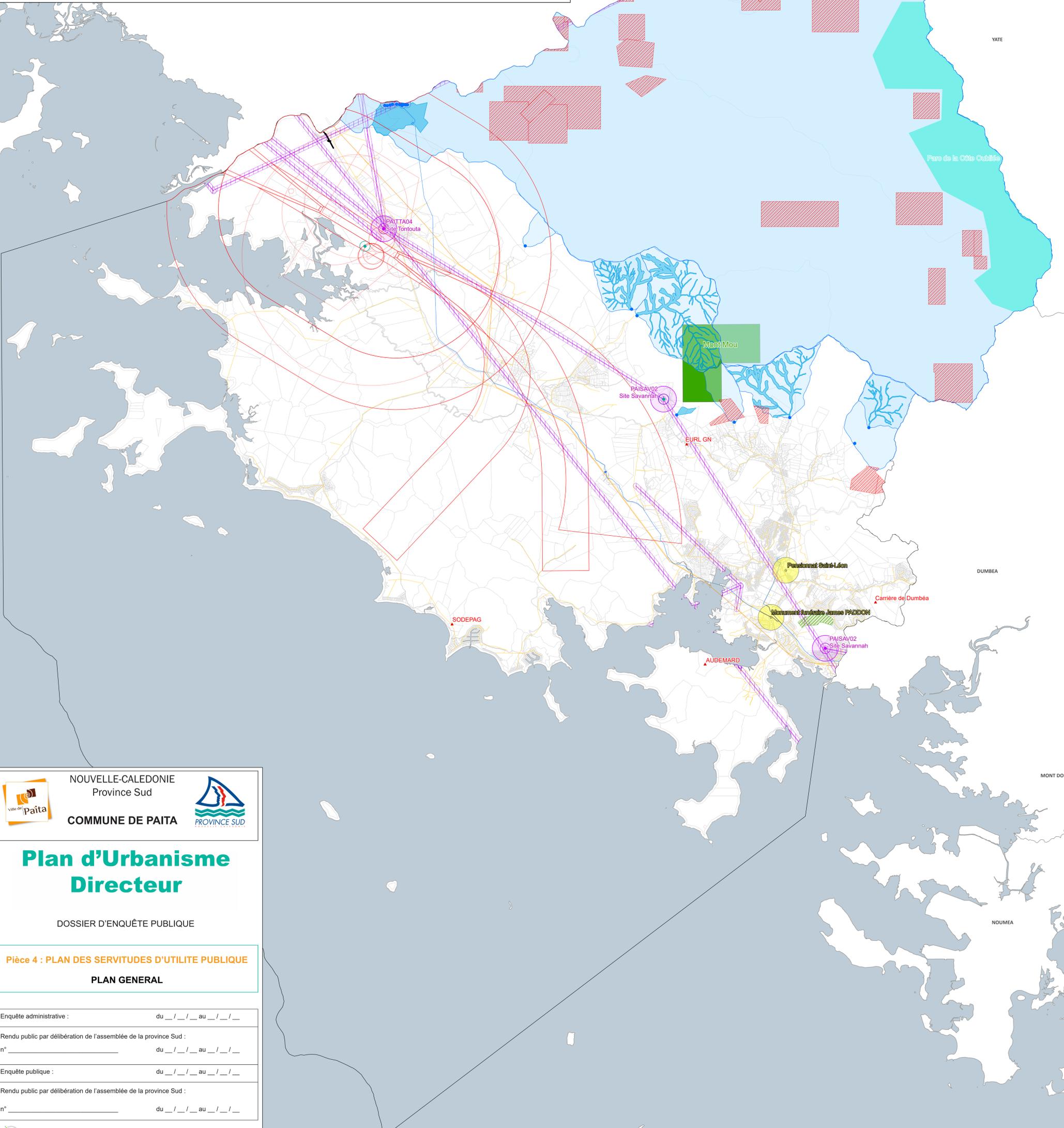
Plan
Urbanisme
Directeur



ECHELLE : 1:50 000
soit 1 cm = 500 mètres

Projection et système de coordonnées:
RGNC91-93 - Lambert Nouvelle-Calédonie

Sources : Gouvernement de Nouvelle-Calédonie - (DITTT, DIMENC, DAVAR, DTTT) / OPT / ENERCAL / CDE / FANC / province Sud / ville de Païta





NOUVELLE-CALÉDONIE
Province Sud



COMMUNE DE PAÏTA



Plan d'Urbanisme Directeur

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pièce 4 : PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PLAN GENERAL

Enquête administrative :	du __/__/__ au __/__/__
Rendu public par délibération de l'assemblée de la province Sud :	n° _____ du __/__/__ au __/__/__
Enquête publique :	du __/__/__ au __/__/__
Rendu public par délibération de l'assemblée de la province Sud :	n° _____ du __/__/__ au __/__/__

